



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 10 juillet 2014

L'an deux mille quatorze et le dix juillet à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - PAPAIX (Suppléant) - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - GALZIN - MMES DURIS - FADDI - KAZIMIERCZAK - FOURNES BATUT (Remplaçante) - TAILLANDIER - MM ALBA - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DADY - GODEFROY - LENCOU - MAZARS - SEGUR - VIALA P. (Remplaçant) - JULIE (Suppléant) - BARBARO - VICENTE

N° 2014/99

Objet : Budget annexe Ordures Ménagères 2014 : réédition

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que le budget annexe Ordures Ménagères 2014 doit être réédité en trois exemplaires. En effet, il a bien été présenté et voté à l'équilibre lors de la séance du conseil de communauté du 06 mai dernier mais, suite à une erreur matérielle, une ligne de saisie est à valider pour que l'édition soit conforme au budget approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président à rééditer le budget annexe Ordures Ménagères 2014 en trois exemplaires, après validation de la ligne « 20-dépenses imprévues investissement » pour un montant de 25.000 €.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 15 juillet 2014.

Le Président,
Raymond GARDELLE